

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 005-200049203-20251121-2025_76CS-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES - SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025

OBJET : 2025-76CS TE05

Débat d'Orientations budgétaires du Syndicat pour l'année 2026

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	17
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	18
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	17-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le dix-sept novembre 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt et un novembre à 14h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre – DOMMANGE Alain – GOURY Dominique – MAGNAN Richard – LEYDON Louis – BACHENET Claude – DOU Jean Claude – ARNOUX Frédéric – MIOULANE Louis – BERAUD Michel – VERRIER Jean Luc -

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne - AUBERT Daniel - CLAEYMAN Jean Pierre - BRIOULLE Jean Pierre - BETTI Alain

Pouvoir . MILLE SCHAACK Françoise au Président

Soit neuf collègues représentés par seize délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel - POUCHOT ROUGE BLANC Georges - LOISEAU Fabrice - GONNET Michel - PIQUEMAL Michel - SARRAZIN Bruno - BICAIS Jean Jacques - PRAT Jean Denis - LAURENS Alain - EYSSERIC Serge - SALETTI Hélène - FRISON Michel - SANCHEZ Alain - MAGNE Jean Claude - TARDY Lionel - CHEVAL Jérôme - NICOLAS Gérard - BILLON TYRARD Jacques - ARNAUD Jean Michel - MILLE SCHAACK Françoise

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale (Visio) ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; Magali PEYRON, Secrétaire de direction.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2025-76CS TE05

Débat d'Orientations budgétaires du Syndicat pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après désigné le Syndicat).

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle – et obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants - de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat, de discuter des perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte des évolutions budgétaires. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives, en lien avec les stratégies développées par le syndicat dans le cadre de ses missions historiques et de son engagement en faveur de la transition énergétique.

1. LE CONTEXTE

Le syndicat continue à investir dans les communes et sur l'ensemble de son territoire de manière importante sur les réseaux secs : électriques, infrastructures de communications électroniques et éclairage public à travers ses travaux de renforcements, sécurisations, extensions et enfouissements des réseaux.

Parallèlement, de nouvelles compétences ont été développées dans le domaine de la transition énergétique : infrastructures de recharges de véhicules électriques, réseaux de chaleur et de froid, développement des énergies renouvelables, programme de rénovation thermique des bâtiments pour ses communes membres, accompagnement de ses communes dans une gestion plus efficiente de leurs systèmes...

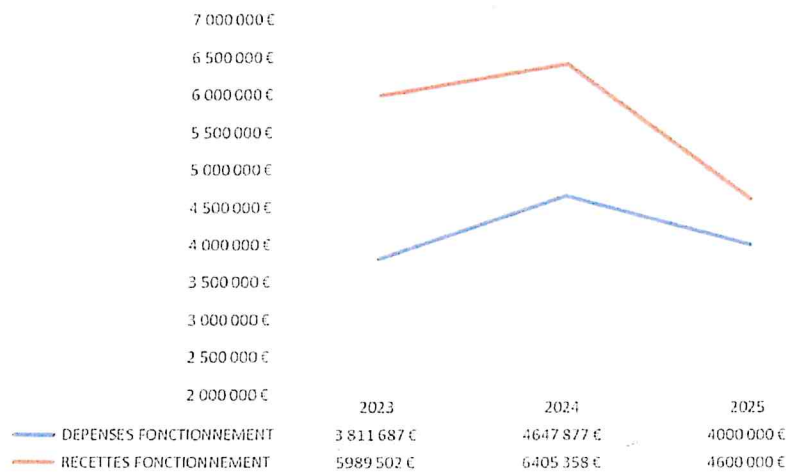
Le syndicat se tourne aujourd'hui vers l'innovation en s'intéressant également à la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collective et au vecteur hydrogène.

Ainsi, le Syndicat est devenu un acteur incontournable de l'aménagement et du développement des territoires mais également de la transition énergétique. L'engagement de TE05 est celui d'un service public fort ; il se traduit par un niveau d'investissement élevé. L'action du syndicat est en outre en parfaite cohérence et complémentarité avec les orientations prises aux plans national, régional, départemental et local (communes et intercommunalités).

Face aux attentes fortes du territoire et de la volonté de renforcer son action en matière de développement des énergies renouvelables, le Syndicat est entré au capital d'une société d'économie mixte avec différents acteurs territoriaux dont le département des Hautes-Alpes, le 31 octobre 2023 pour 1 135 000 € et détient 32% des parts.

2. VUE D'ENSEMBLE

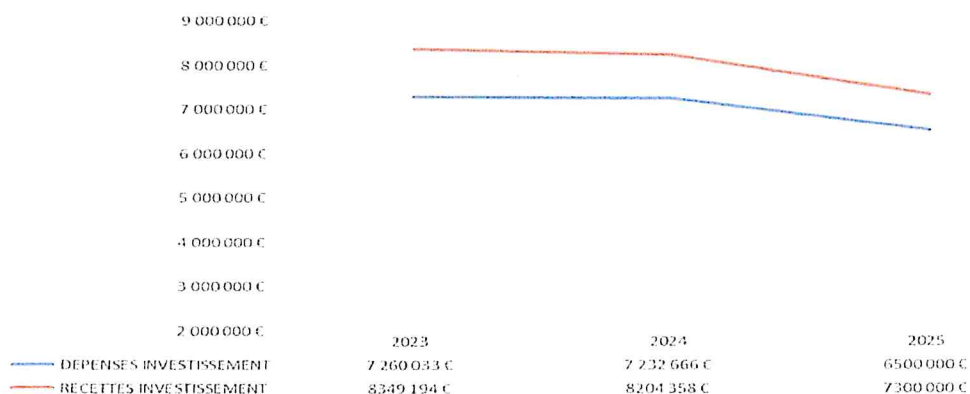
EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



L'analyse du graphique ci-dessus appelle plusieurs observations :

- Après une courbe ascendante, le produit de la TICFE connaît une baisse importante (voir ci-après).
- Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation en 2023 et 2024. En 2023, il s'agit notamment des honoraires versées dans le cadre des contentieux avec Enedis ainsi que l'accompagnement aux négociations du nouveau contrat de concession. L'augmentation en 2024 est due à l'annulation des contentieux Enedis (558 869 € en dépense et recette) ainsi qu'à l'indemnité versée pour l'occupation du poste de raccordement de la centrale des Orres (115 000 €).
- En 2025, les dépenses générales se sont stabilisées mais les charges de personnels sont en augmentation. De nombreuses communes nous ont fait confiance en nous déléguant des compétences optionnelles (éclairage public, fonds chaleur); cela a nécessité une restructuration des services et une nouvelle organisation.

EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



En 2023, les recettes d’investissement sont en baisse car la participation coordonnés est comptabilisée en partie en section de fonctionnement (participation communale). Les courbes ont donc tendance à se rapprocher et les excédents d’investissement cumulés diminuent. Cette tendance se confirme sur 2025.

En 2023, les recettes et dépenses d’investissements sont impactés par la constitution de la SEM pour 1 135 000€ pour TE05. En 2024, les travaux historiques sont en nette augmentation (lissage des travaux sur 2 exercices) ; les travaux sous mandats concernant la rénovation énergétique des bâtiments et le fonds chaleur contribuent à cette augmentation. En 2025, les travaux historiques diminuent nettement, dû à ce lissage sur 2 exercices, mais seront en augmentation en 2026.

L’état de la dette :

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2025	Annuités 2026	
							Capital	Intérêts
01/06/2010	15	3,78%	CAISSE D'EPARGNE	Travaux locaux Savines	200 000 €	8 615 €	8 615 €	121 €
17/02/2020	25	0,89%	CRCA aix en provence	Locaux Charges	3 000 000 €	2 367 819 €	113 282 €	20 697 €
25/10/2023	18	4,03%	EGAMO FINANCEMENT	SEM Hautes alpes Energie	1 135 000 €	1 044 950 €	47 765 €	42 111 €
31/10/2024	10	3,25%	CRCA aix en provence	Obligation convertible société SHE	415 531 €	379 765 €	36 943 €	11 895 €
Total						3 801 149 €	206 605 €	74 824 €

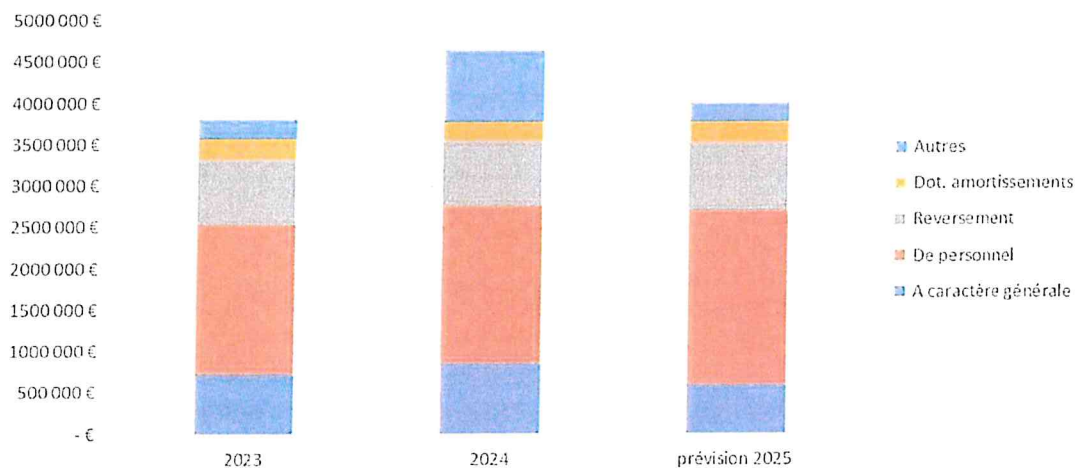
L’encours de dettes total est de 3 801 149 €, avec une capacité de désendettement de 3 ans en prenant en compte le résultat de 2024. Une ligne de trésorerie de 1 M€ a été mise en place en novembre 2024. Le Syndicat ne l’a pas utilisée mais elle sera renouvelée pour 2026 afin de sécuriser la trésorerie du Syndicat.

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

L’évolution des dépenses de fonctionnement suit l’évolution des compétences. La structuration d’un véritable service transition énergétique qui continue de se développer et la prise de la compétence éclairage public ont entraîné une augmentation des dépenses générales et de personnel. Le développement des transferts de compétence par les communes a rendu nécessaire en 2025 une réorganisation des services et de nouvelles embauches. Celles-ci sont partiellement couvertes par le financement de programmes spécifiques.

Evolution des Depenses de fonctionnement



Depuis 2024 les dépenses de fonctionnement sont en augmentation :

- La négociation du renouvellement du contrat de concession a entraîné une augmentation significative des dépenses d'honoraires afin d'accompagner le Syndicat dans cette étape primordiale pour son avenir.
- Elles sont impactées par la nouvelle compétence éclairage public engendrant des dépenses de fonctionnement ainsi que par le développement des projets de transition énergétique, engendrant une augmentation des charges de personnel. Ces dépenses génèrent des recettes de fonctionnement qui viennent équilibrer une partie de celles-ci (cotisation éclairage public, adhésion Sage bâtiment, financement de poste).
- Les dépenses exceptionnelles sont en augmentation de 589 000 € à la suite de l'annulation des contentieux avec ENEDIS. Elle est compensée par la reprise de la provision pour risque qui apparaîtra dans les recettes de fonctionnement.
- **Hors dépenses de personnel**, les dépenses de fonctionnement, dans une vision globale, sont en baisse.

En 2026, on peut estimer que les charges de fonctionnement seront les suivantes :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

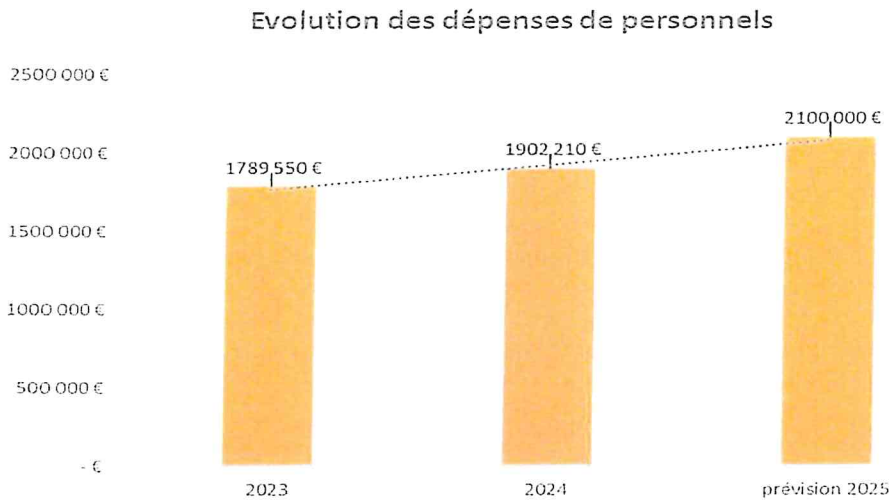
Voté en 2025 :	928 500 €
Prévision à fin 2025	600 000 €
Prévision 2026 :	700 000 €

Pour 2026, les charges à caractère général vont évoluer, notamment suivant le nombre de nouvelles conventions d'accompagnement à la gestion de l'énergie et le développement des services transition énergétique et éclairage public, mais devraient se stabiliser. Elles suivent l'augmentation du nombre d'agents (frais de déplacement, achats de fournitures diverses...). Les frais d'honoraires, qui étaient dus au renouvellement du contrat de concession ainsi que l'indemnité d'occupation du poste de transformation de la centrale des Orres voté en 2024, ont augmenté les dépenses générales.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Le syndicat compte **47** postes ouverts en **2025**, dont **39** sont occupés et répartis comme suit (ils comprennent 2 agents en disponibilité et 1 en détachement).
 Des postes restent ouverts pour permettre l'avancement de grade et la promotion interne de nos agents ainsi que le recrutement **d'un chargé d'affaires au service technique et d'un gestionnaire administratif et financier des subventions.**

	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus		
CAT A	13	12	6	6
CAT B	18	14	10	4
CAT C	16	13	3	10
Apprentis	0	0	0	0
TOTAL	47	39	19	20



La dépense prévisionnelle pour la fin d’année est 2 100 000 €. 6 agents ont été recrutés tout au long de l’année 2025, 3 agents ont quitté le Syndicat dont 1 départ à la retraite et 2 agents sont en disponibilités. 1 agent est toujours en détachement.

- Les recrutements :
- 1 agent fonds chaleur (poste financé par l’ADEME) en renforcement de celui en place,
 - 1 économe de flux (remplacement d’un détachement)
 - 1 chargé d’accueil
 - 1 ordonnateur comptable
 - 1 économe de flux en rénovation thermique des bâtiments (poste financé par la FNCCR)
 - 1 sigiste (remplacement d’un départ)

Deux autres recrutements sont encore en cours dont un gestionnaire de subventions (création de poste pour gérer les différents projets de la transition énergétique) et un chargé d’affaires au service technique (remplacement d’un départ à la retraite).

Des heures de travail des agents des services transition énergétique et financier sont facturées aux différents budgets annexes lorsqu’ils réalisent des missions spécifiques. Pour 2025, elles se sont élevées à 35 000 €. Ces recettes seront en augmentation constante au vu des nouvelles centrales de productions et réseaux de chaleurs gérées par le service transition énergétique.

En 2026 les recrutements au cours de 2025 seront totalement répartis sur l’année :

Chapitre 012 – Charges de personnels

Voté en 2025 :	2 200 000 €
Prévision à fin 2025	2 100 000 €
Prévision 2026 :	2 300 000 €

Chapitre 014 – Atténuations de produits - Taxe Intérieure sur la Consommation (TICFE)

Voté en 2025 :	820 000 €
Prévision à fin 2025	812 000 €
Prévision 2026 :	750 000 €

Une partie des produits de la TICFE perçus par TE05 est reversée aux communes chaque année ; c'est une spécificité du syndicat et cela représente la plus importante dépense de fonctionnement après les charges de personnels.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Voté en 2025 :	115 000 €
Prévision à fin 2025	110 000 €
Prévision 2026 :	115 000 €

Ce chapitre concerne en majorité les différentes indemnités des élus, ainsi que les licences de logiciels informatiques.

Chapitre 66 – Charges financières

Voté en 2025 :	80 000 €
Prévision à fin 2025	79 000 €
Prévision 2026 :	75 000 €

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements

Voté en 2025 :	350 000 €
Prévision à fin 2025	270 000 €
Prévision 2026 :	350 000 €

Les dotations aux amortissements sont assez stables mais représentent une charge importante pour TE05. Celles-ci génèrent une recette d'investissement qui contribue à l'équilibre de la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

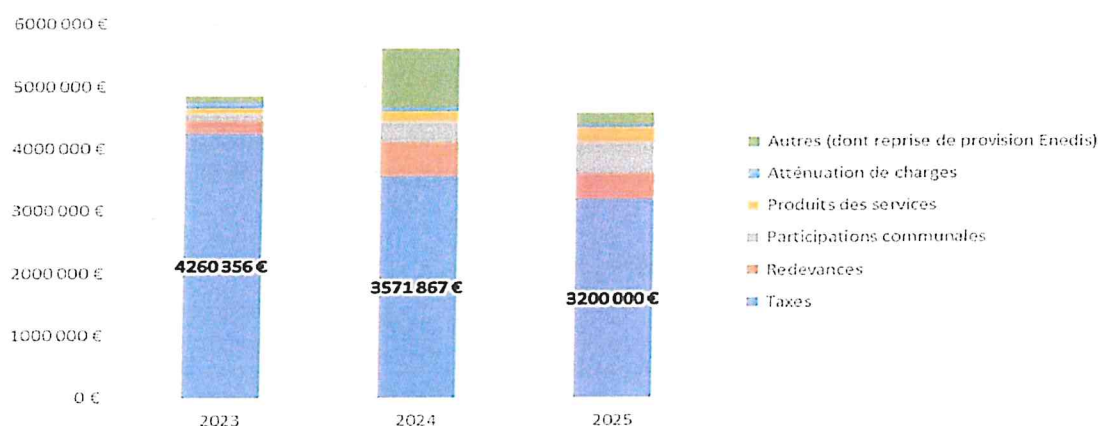
Les recettes de fonctionnement du syndicat sont structurellement stables depuis 2016. L'augmentation en 2024 est due à l'annulation du contentieux avec Enedis.

Notre recette principale, la TICFE est en baisse constante depuis 2023 ; elle est gérée et versée, depuis 2022, par l'État. Une part est reversée aux communes comme indiqué précédemment.

La baisse du produit de la TICFE appelle à la plus grande vigilance puisque cette taxe représente 80% des recettes du syndicat. Cette vulnérabilité de la structure du budget n'est pas propre à TE05 et nous l'évoquons lors de chaque débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'une recette de fonctionnement qui permet de financer une partie du fonctionnement de TE05 mais dont une part importante est reversée par le mécanisme du virement à la section d'investissement.

Il est indispensable de poursuivre activement la recherche de nouveaux financements (subventions, programme, services, location des infrastructures...). Une réflexion sur la mise en place d'une contribution des communes au budget du syndicat est à envisager.

Evolution des recettes de fonctionnement



Chapitre 013 – Atténuations de charges :

Voté en 2025 :	60 000 €
Prévision à fin 2025	50 000 €
Prévision 2026 :	20 000 €

Ce chapitre comprend notamment le remboursement partiel des dépenses salariales en cas d'absence d'agents pour maladie, ainsi que le remboursement des décharges syndicales.

Chapitre 70 – Produits des services :

Voté en 2025 :	220 000 €
Prévision à fin 2025	300 000 €
Prévision 2026 :	300 000 €

Ce chapitre comprend les recettes liées à la compétence éclairage public à hauteur de 168 000 € en 2025, les conventions d'accompagnement à la gestion de l'énergie pour 25 000 € et la Maîtrise d'ouvrage/Maîtrise d'œuvre sur les chantier d'Infrastructure de Communications Electroniques, d'Eclairage Public et rénovation énergétique pour 40 000 € en 2025. Ces recettes seront en augmentation en 2026 et les années suivantes.

Depuis janvier 2022, les accords signés avec l'opérateur Orange permettent au syndicat de percevoir les recettes de location des infrastructures d'accueil aux réseaux de communications électroniques : câbles cuivre ou fibre. 67 864 € ont été facturés en 2025 pour la redevance 2024. On peut donc prévoir au minimum la même somme pour 2026.

Chapitre 73 – Impôts et taxes (TICFE part communale) :

Voté en 2025 :	3 300 000 €
Prévision à fin 2025 :	3 200 000 €
Prévision 2026 :	3 200 000 €

La prudence observée lors de l'élaboration du budget, consistant en une hypothèse basse de l'estimation du produit de la TICFE, permet aujourd'hui de limiter les effets de la baisse annoncée du produit de la TICFE.

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de l'Électricité – TICFE

Le produit de la TICFE est affecté au budget de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour organiser la distribution de l'électricité et investir dans les travaux d'enfouissement sur les réseaux électriques. Il s'agit d'une recette très importante (environ 3,2 M€) mais qui n'est pas maîtrisée par la

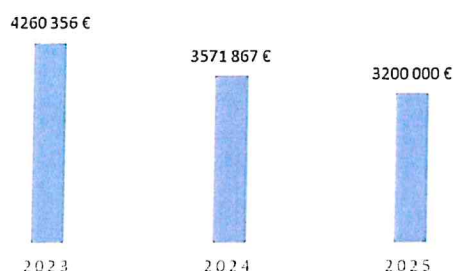
collectivité puisqu'elle dépend des consommations électriques et qu'elle est soumise à des éléments législatifs et de contexte. Depuis le 2023, l'Etat perçoit à la place du Syndicat la TICFE directement auprès des fournisseurs d'énergie. L'Etat nous verse des acomptes mensuels basés sur l'année N-1 les 6 premiers mois puis régularise sur le 2^e semestre en fonction de la formule suivante :

- $\text{Produit } 2023 \times \text{IPC}^* (\text{N}-1/\text{N}-2) \times (\text{quantités d'électricité consommées N}-2/\text{quantités d'électricité consommées N}-3).$

*IPC = Indice des prix à la consommation

Le Syndicat n'a plus la vision des volumes de taxes durant l'année. Pour 2025, les collectivités bénéficiaires d'une fraction de la part communale de l'accise sur l'électricité n'ont pas encore reçu l'arrêté préfectoral de notification du montant de cette part pour 2025. Le versement de septembre 2025 fait apparaître une baisse mensuelle sur les 4 derniers mois.

TAXES



Le montant supérieur de la TICFE en 2023 s'explique par le versement mensuel de l'Etat dans le cadre des nouvelles dispositions et par le 4^e trimestre 2022 des fournisseurs.

Chapitre 74 – dotations et participations :

Voté en 2025 :	1 500 000 €
Prévision à fin 2025	500 439 €
Prévision 2026 :	150 102 €

Ce chapitre concerne la participation des communes aux travaux électriques et Infrastructures de Communications Electroniques quand TE05 est propriétaire des réseaux. La mise en place en 2021 des participations communales a modifié les règles de participation des communes membres et non membres du syndicat et des pétitionnaires de droit privé sur certains types de travaux.

En 2026, pour plus de transparence, le Syndicat mettra fin aux participations communales perçues au titre du fonctionnement dans le cadre des travaux. Le recours au mécanisme des fonds de concours sera rétabli.

De plus, en 2024, TE05 a lancé un plan de changement de LED pour les communes ayant transférées leur compétence éclairage public. Des cotisations pour ces travaux sont aussi inscrites sur ce chapitre.

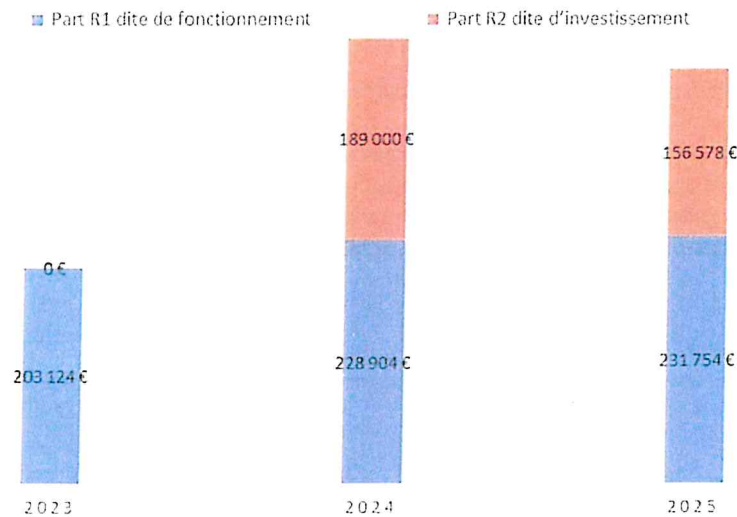
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes :

Voté en 2025 :	528 000 €
Prévision à fin 2025	523 000 €
Prévision 2026 :	500 000 €

Ce chapitre comprend les subventions d'exploitation reçues comme Actée 2, les générateurs, Lum'act, Leader et autres, pour 126 000 € en 2025, basées essentiellement sur la masse salariale.

Il comprend également la **redevance de concession (388 332 € pour 2025)**. Cette redevance, versée par Enedis, comprend deux parts, l'une de fonctionnement, dite « R1 », et l'autre d'investissement dite « R2 ».

REDEVANCE DE CONCESSION

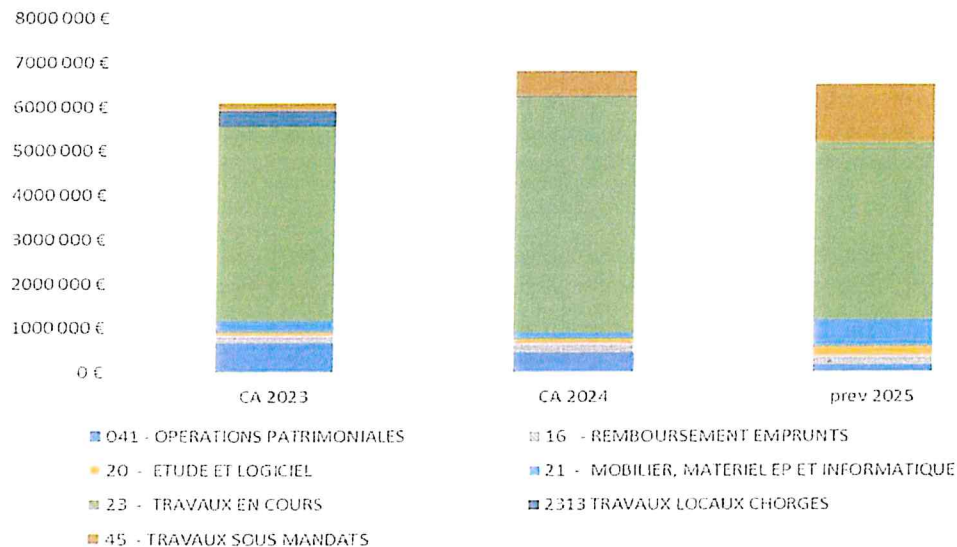


4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le syndicat est l'un des principaux investisseurs de l'économie départementale. Les dépenses d'investissement représentent plus de 70 % du budget et cette proportion s'est renforcée avec et le développement de projets comme la rénovation énergétique de bâtiment ou la production d'énergie renouvelable.

INVESTISSEMENT - DEPENSES

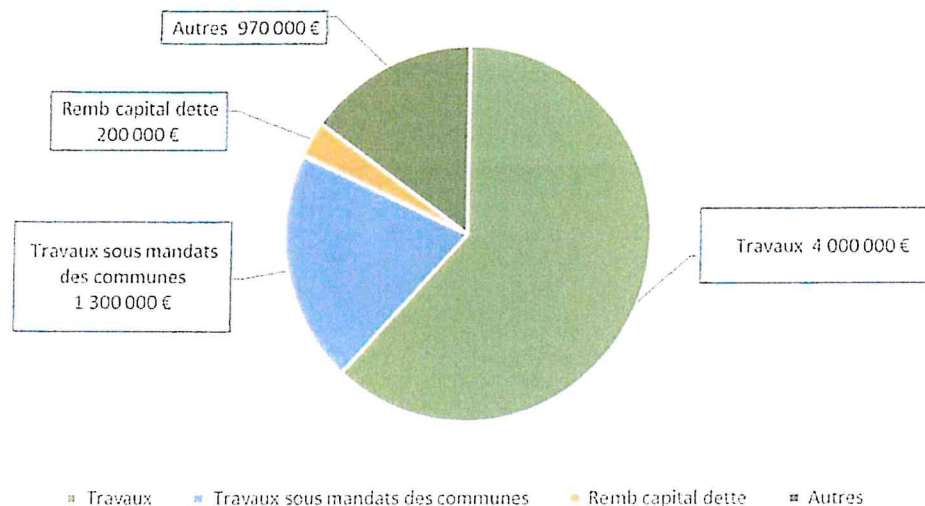
Evolution des dépenses d'investissement



On remarque :

- La diminution des opérations patrimoniales qui vont finir par disparaître avec le nouveau contrat de concession ;

- Le volume de travaux historiques supérieurs en 2024. En effet, est en augmentation à la suite de la signature du nouveau contrat de concession et à l'obtention notamment d'une subvention article 8 de 275 000 € sur 5 ans ;
- Le début en 2024 des premiers travaux sous mandat de rénovation thermique de bâtiment ;
- En 2025, dans les travaux sous mandats, figure le financement du fonds chaleur de l'Ademe (CCRT). Le volume de ces travaux est donc en augmentation conséquente.
- En 2025 une augmentation des dépenses de mobiliers et divers matériels (informatique, éclairage public notamment) due à la nouvelle organisation des services.



Chapitre 16 – Emprunts et dettes :

Voté en 2025 :	204 000 €
Prévision à fin 2025	200 000 €
Prévision 2026 :	210 000 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Voté en 2025	237 035 €
Prévision à fin 2025	230 000 €
Prévision 2026 (hors RAR)	250 000 €

Dans ce chapitre, figure les acquisitions de logiciels et les différentes études, notamment celles sur les différents projets de la transition énergétique qui sont financés en partie par la Région. Ces études sont par la suite transférées aux budgets annexes en cas de développement par le Syndicat.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Voté en 2025	583 735 €
Prévision à fin 2025	580 000 €
Prévision 2026 (hors RAR)	500 000 €

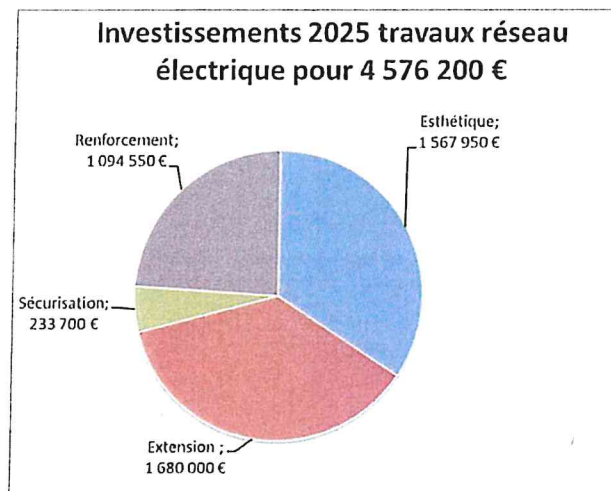
Ce chapitre est en augmentation car on y retrouve certains travaux pour les communes qui nous ont transféré la compétence éclairage public. Il y figure aussi toutes les acquisitions de matériels, mobiliers, et véhicules.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :

Voté en 2025 (hors RAR)	5 438 500 € (dont 600 000 € pour l'EP)
Prévision à fin 2025	4 000 000 €
Prévision 2026 (hors RAR)	5 000 000 €

On distingue trois grands ensembles d'investissement :

- **Les investissements sur les réseaux électriques**, compétence « historique » du syndicat ; Le montant alloué à ces travaux dépend essentiellement des aides attribuées et de la capacité d'investissement du syndicat. On observe globalement des incertitudes sur les financements traditionnels.



Le nouveau contrat de concession modifie le système de récupération de la TVA. En effet, les travaux sur le réseau d'électricité et télécoms sont comptabilisés en Hors Taxes depuis le mois de juin 2024 et font l'objet d'une déclaration mensuelle de TVA. Il n'y a donc plus d'écritures d'ordres au compte 2762 pour les nouveaux travaux.

- **Les investissements sur les réseaux de Communications Electroniques** suivent la dynamique des programmes « Esthétique » et « Raccordements » des réseaux électriques. Ils sont co-financés par les communes, l'opérateur de communications électroniques présent sur les supports des réseaux aériens et le syndicat. Ils représentent environ 15% des investissements totaux réalisés.
- **Les investissements sur le réseau éclairage public** font suite aux différents transferts de compétences des communes membres. A ce jour, 10 communes nous ont transféré la compétence.

La tendance pour 2026 est à la stabilisation des dépenses d'investissements sur les travaux esthétiques par rapport à 2025. A la suite du décret ruralité et son impact sur le département des Hautes-Alpes, les travaux de renforcement, d'extension et de sécurisation devraient augmenter sans, à ce stade, l'assurance d'avoir une évolution concomitante des recettes (FACE notamment).

Chapitre 4581 – Opérations sous mandat :

Voté en 2025 (hors RAR)	3 600 000 €
Prévision à fin 2025	1 300 000 €
Prévision 2026	3 000 000 €

Les travaux réalisés en mandat de maîtrise d'ouvrage pour compte de tiers concernent **l'éclairage public, les réseaux télécoms, les rénovations énergétiques de bâtiments, le fonds chaleur de l'Ademe. De nouveaux projets viennent compléter l'inscription budgétaire 2026.**

Ces travaux sous mandats sont neutralisés d'un point de vue budgétaire car ils s'équilibrent en dépenses et recettes. Pour 2026 l'enveloppe sera ajustée en fonction des nouveaux projets.

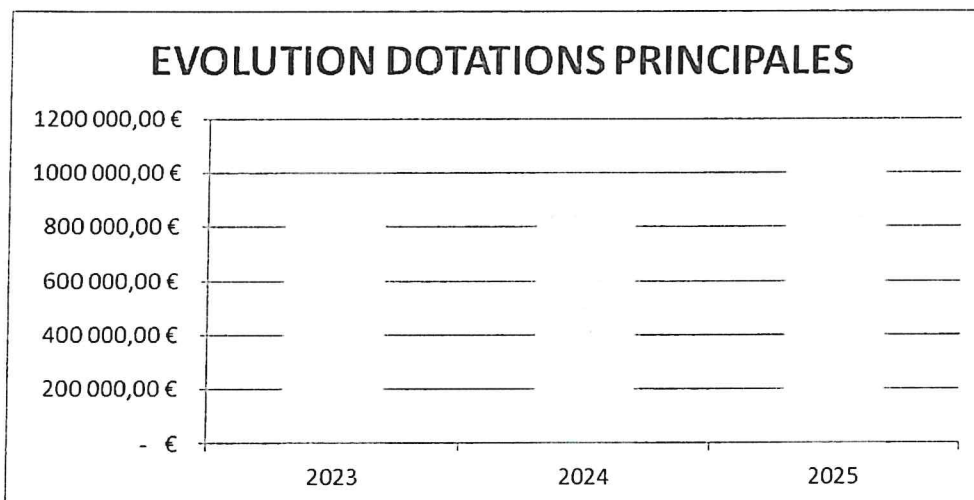
INVESTISSEMENT - RECETTES

- Concernant les subventions d'équipement sur les réseaux, on observe :

- Les enveloppes Facé sont assez stables depuis quelques années mais les inquiétudes sur l'évolution de ce fond demeurent. Un rapport de la Cour des comptes, du 13 mai 2022 numéro S2022-1005 sur le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale, fait ressortir plusieurs niveaux d'alerte qui appelle à la vigilance.

Ces alertes portent sur :

- la nécessité de fiabiliser l'évaluation de la qualité de l'électricité ;
- le besoin de rehausser fortement les 2 nouveaux sous-programmes consacrés à la transition énergétique compte tenu des enjeux importants des territoires et des syndicats d'énergie ;
- la remise en question du maintien des critères d'éligibilité des communes aux aides du Facé, faisant l'objet de nombreuses dérogations (18% des communes), et la nécessité d'introduire un critère de densité pour rétablir l'égalité de traitement entre les communes fusionnées et non fusionnées ;
- une gestion défaillante à l'échelle nationale des aides octroyées et une répartition des dotations contestée ;
- des niveaux très importants de crédits non consommés et un déséquilibre structurel du CAS Facé.



Chapitre 10 – Dotation divers, FCTVA :

Reçu en 2025	140 161 €
Prévision 2026	100 000 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Voté en 2025 (hors RAR)	2 769 800 €
Prévision 2026	3 800 000 €

Dans ce chapitre figure les différents financements des travaux d'investissements et notamment en 2025 :

- Le Facé : 1 044 000 €
- L'article 8 : 275 000 €
- La PCT : 560 000 €
- La participation des communes et autres demandeurs pour les raccordements : 840 000 €
- Les subventions état, département, Région et autres : 50 000 €

Les recettes seront perçues au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Pour 2026, les montants seront en augmentation car le syndicat revient au mécanisme des fonds de concours en lieu et place des participations communales (recettes de fonctionnement). Les différentes subventions (Article 8, PCT, FACE) devraient être stables. Les subventions provenant de l'Etat, de la Région, du Département et autres concernent des projets spécifiques variant suivant les années.

Le Bouquet de services Transition énergétique aux communes

Ces services nouveaux permettent de mieux accompagner les communes dans la transition énergétique. Ils intègrent différents modes d'action, comme l'analyse énergétique, les audits, l'entretien, la rénovation thermique, l'autoconsommation, le tiers financement et le suivi technique de tous systèmes bâtiments, centrale de production (chaleur, électrique...), éclairage public et infrastructure de mobilité. Six services opérationnels étaient mises en oeuvre depuis quelques années.

Depuis la mise en place des services, 81 communes ont été accompagnées.

En 2025, les conventions d'accompagnement à la gestion de l'énergie bâtiment et Eclairage ont généré une recettes de fonctionnement d'environ 25000 €. Le taux de MOA est appliqué sur les conventions SyME-Rénov, ce qui a généré une recette de 11 000€.

Ces recettes permettent de financer une partie des postes des agents.

Pour 2026, ces services vont être modifiés.

5. CONCLUSION et ORIENTATIONS

Au vu des éléments ci-dessus, on peut noter :

- Une bonne gestion et une santé financière globale satisfaisante qui ne sauraient masquer des inquiétudes majeures concernant la TICFE et les aides ; la mise en place de contributions des communes au budget du syndicat pourrait contribuer à maintenir le niveau d'accompagnement et de services proposés ;
- L'épargne brute et nette est en diminution au vu des différentes compétences acquises et à l'augmentation de la masse salariale. Avec la fin des contentieux et le nouveau contrat de concession, les recettes de fonctionnement vont repartir à la hausse.
- Le renouvellement du contrat de concession sur l'année 2024 entraîne de nombreux changements (redevances, récupération de la TVA, répartition de la Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre ...etc.) et va permettre de continuer à présenter des programmes travaux ambitieux.
- La capacité de désendettement du Syndicat est stabilisée avec les bons résultats de 2024 et 2023, malgré les nouveaux emprunts nécessaires, concernant notamment la SEM « Hautes-Alpes énergies » avec le Département ainsi que la centrale hydroélectrique des Orres avec la société SHE.
- L'évolution de la trésorerie va nécessiter une surveillance accrue au vu des différents projets ou TE05 devra avancer les dépenses (parc de postes de transformation, rénovation énergétique, travaux d'éclairage public etc...). Une ligne de trésorerie a été ouverte fin 2024 auprès d'une banque pour la sécuriser. Elle sera renouvelée pour 2026.
- Une maîtrise du budget de fonctionnement avec deux préoccupations majeures :
 - o des incertitudes à terme sur les recettes de fonctionnement (TICFE).
 - o la volonté de n'engager de nouvelles dépenses qu'avec l'assurance de recettes parallèles,

- o l'instauration de participations communales au titre du fonctionnement.

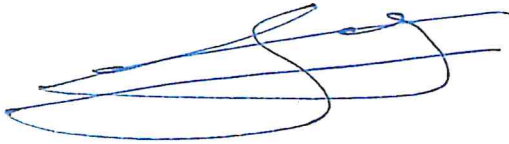
- Une réflexion doit être menée sur la nécessité, suivant l'évolution des transferts de compétences d'éclairage public, de créer un service d'éclairage public avec un budget annexe sous forme de service public administratif (SPA) pour sa gestion plus transparente.

La stratégie de développement qui impliquait la recherche de recettes nouvelles engagée en 2021 a abouti à plusieurs changements :

- o Le taux de maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage (inchangé depuis 2012) sur les travaux a été revalorisé en 2024.
- o Conformément aux choix émis en 2021, les prestations internes « *in-house* » entre le syndicat et ses communes ont été sécurisés par l'instauration de cotisations ; ceci devra être particulièrement suivi et, si nécessaire, adapté. Ainsi, une modification du mode de calcul des services du bouquet énergétique sera proposée prochainement.
- o La signature avec plusieurs sociétés de convention afin de collecter les CEE sur les travaux éligibles et engagés par le Syndicat ou ses membres.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Le Président,
Jean Claude DOU

